

DÉLIBÉRATION N°DL20260142 DU CONSEIL MUNICIPAL**SÉANCE DU MARDI 22 SEPTEMBRE 2026**

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi, le 11/09/2026 ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;

- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 32 présents, 4 absents représentés, 3 absents non représentés à savoir :

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Axel DUGUA ; M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET ; M. Gilles GRECO ; Mme Sandrine FRANÇON (à compter de 19h35) ; M. Benoit FABRE ; Mme Catherine CHAPARD ; M. Bruno CHANGEAT ; Mme Abila CIPRIANI ; M. Jérôme JULVE (jusqu'à 22h21) ; Mme Michèle FREDIERE (à compter de 18h40) ; M. Victor PEREIRA ; Mme Florence BERSOT-DERMETROSSIAN ; M. Yves ALAMERCERY ; M. Philippe QUOY ; Mme Catherine MOIROUD ; M. Erick SCHAEFFER ; Mme Sylvie REBAUD ; Mme Florence VANELLE ; Mme Patricia VIALON ; M. Mathieu VIALLATTE ; Mme Ayse CALYAKA ; M. Raphaël BERNOU ; Mme Djamila SAIDANI ; M. Pierre-Mary DESHAYES ; Mme Gaëlle DESORME ; Mme Daryne BELKORCHIA ; M. Jean-Marc LAVAL ; M. Jean-Paul RIVAT ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; Mme Marlène MAURY ; M. Stéphane PARRIN ; Mme Isabelle SURPLY ; Mme Estelle LARCA ; M. Samuel BOUGHZALA ; M. Jean MINNAERT (jusqu'à 21h57) ; Mme Nathalie CHAMPALLE (jusqu'à 21h57) ; M. Julien GIRAUDO (jusqu'à 21h57)

ABSENTS REPRÉSENTÉS

Mme Sandrine FRANÇON a donné procuration à Mme Abila CIPRIANI (jusqu'à 19h35)

M. Jérôme JULVE a donné procuration à M. Mathieu VIALLATTE (à partir de 22h21)

Mme Michèle FREDIERE a donné procuration à M. Régis CADEGROS (jusqu'à 18h40)

M. Luc CHEVALLIER a donné procuration à M. Bruno CHANGEAT

ABSENTS NON REPRÉSENTÉS

M. Jean MINNAERT (à compter de 21h57)

Mme Nathalie CHAMPALLE (à compter de 21h57)

M. Julien GIRAUDO (à compter de 21h57)

SECRÉTAIRE ÉLUE POUR LA DURÉE DE LA SESSION

Mme Catherine CHAPARD.

CONDUITE D'UN PROJET PÉDAGOGIQUE ENTRE LE CONSERVATOIRE, LA MAÎTRISE DE LA LOIRE ET LE GÉNÉRATEUR DE RESSOURCES ET D'ACTIVITÉS MUSICALES EXPLORATOIRES (GRAME) AUTOUR DE LA COMPOSITION "RUMORI" - CONVENTION

Mme Sandrine FRANÇON expose ce qui suit :

Le Conservatoire de Saint-Chamond fait partie du Réseau d'Enseignement Artistique de la Loire (REAL). Dans le cadre de ce réseau, Le Département de la Loire, par l'intermédiaire de la Maîtrise de la Loire a donné une orientation pédagogique pour travailler autour des questions de la voix de l'enfant (le Réseau Départemental de la Voix de l'Enfant). Le GRAME (Générateur de Ressources et d'Activités Musicales Exploratoires situé à Villeurbanne) est un centre national de création musicale qui diffuse la création contemporaine auprès des différents publics à travers des actions pédagogiques et de médiations culturelles. La Maîtrise s'est rapprochée du GRAME pour imaginer un projet autour des questions de la voix de l'enfant et a invité Saint-Chamond à s'associer à ce partenariat (projet intégré à la démarche du label 100% EAC de Saint-Chamond).

Le GRAME a commandé à deux compositeurs, Emmanuelle Da Costa et Romain Constant, une pièce pour voix d'enfants « smartphonistes ». Cette pièce intitulée « RUMORI » regroupe le chant, le bruitisme (ou l'art de transformer le bruit en musique), et l'électroacoustique à travers une application spécifiquement développée pour cette pièce, sur smartphone. Le smartphone étant utilisé ici dans une démarche instrumentale et donne une tout autre approche de l'objet qui sort de son usage d'outil de communication mais devient instrument de musique. Cette démarche pédagogique permet à des enfants non musiciens de jouer de la musique.

La Maîtrise de la Loire et le Conservatoire de Saint-Chamond se sont donc engagés pour créer cette œuvre de vingt minutes. Les classes de CM1 et CM2, de l'école Verlaine de Saint-Chamond, ont été choisies pour ce projet en concertation avec l'éducation nationale.

La Maîtrise de la Loire travaillera l'œuvre avec sa classe de 5^{ème}. Elle mettra à disposition un chef de chœur, pour venir former les deux professeurs du Conservatoire de Saint-Chamond inscrits dans le projet. La Maîtrise accueillera une répétition avec les élèves concernés de l'école Verlaine et les 5^{ème} maitrisiens.

La prise en charge financière de l'œuvre auprès des compositeurs est assurée par le GRAME. Par ailleurs, le GRAME met à disposition les smartphones nécessaires à sa réalisation (pour l'usage de l'école Verlaine) avec l'application dédiée à la pièce.

Le Conservatoire de Saint-Chamond travaillera aussi l'œuvre avec son chœur ados afin d'apporter un soutien technique à l'ensemble vocal. En parallèle, il mettra à disposition de l'école Verlaine, une des intervenantes en milieu scolaire pour mener le projet (dans le cadre des interventions en milieu scolaire). Il prendra en charge le coût du transport en car pour les élèves de l'école Verlaine jusqu'à la Maîtrise à Montbrison pour une répétition. Il accueillera la représentation de la pièce salle A.Briand le 12 mai 2027.

En conclusion, cette création est un projet phare dans le cadre de l'EAC (Éducation Artistique et Culturelle). Elle permet la rencontre des élèves de l'école Verlaine avec des compositeurs de musique contemporaine, de les mettre en lien direct avec une œuvre d'art qu'ils vont travailler, de découvrir l'équipement de la Maîtrise de la Loire et de bénéficier de l'intervention d'un de ses chefs de chœur. Les élèves du chœur ados du Conservatoire, associés à cette création, en tireront également les mêmes bénéfices.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir discuté et délibéré,

A la **majorité** des suffrages exprimés par 35 voix pour,

4 contre

M. Stéphane PARRIN ; Mme Isabelle SURPLY ; Mme Estelle LARCA ; M. Samuel BOUGHZALA

DÉCIDE :

- **d'approuver** la convention relative au projet RUMORI mené avec la Maîtrise de la Loire, le GRAME et le Conservatoire municipal de Saint-Chamond,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer cette convention et tout document y afférent.

-----oooOooo-----

ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS.

Certifié,

Saint-Chamond, le 23/09/2026



Le maire,

Le secrétaire de séance,

Axel DUGUA

Catherine CHAPARD

Date de mise en ligne